
TITRE I: DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1.1 titre**
- 1.2 but**
- 1.3 entrée en vigueur**
- 1.4 abrogation de règlements antérieurs**
- 1.5 concurrence de règlements**
- 1.6 préséance**
- 1.7 champ d'application**
 - 1.7.1 territoire assujetti
 - 1.7.2 personnes et interventions affectées
 - 1.7.3 constructions ou terrains affectés
- 1.8 mode d'amendement**
- 1.9 validité**
- 1.10 documents annexes**

CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

- 2.1 règles d'interprétation**
 - 2.1.1 présent/futur
 - 2.1.2 singulier/pluriel
 - 2.1.3 masculin/féminin
 - 2.1.4 devoir/pouvoir
 - 2.1.5 titres du règlement
 - 2.1.6 unités de mesure
 - 2.1.7 autres formes d'expression que le texte
- 2.2 plan de zonage**
 - 2.2.1 division du territoire en zones
 - 2.2.2 unités de votation

- 2.2.3 désignation des zones
- 2.2.4 règles d'interprétation du plan de zonage

- 2.3 grilles des usages principaux et des normes**
 - 2.3.1 règles d'interprétation des usages principaux
 - 2.3.2 règles d'interprétation des normes

- 2.4 définitions**

CHAPITRE 3 : CLASSIFICATION DES USAGES

- 3.1 méthode de classification des usages**

- 3.2 classification des usages**
 - 3.2.1 classification des usages résidentiels
 - 3.2.2 classification des usages commerciaux
 - 3.2.3 classification des usages industriels
 - 3.2.4 classification des usages publics et institutionnels
 - 3.2.6 classification des usages agricoles et forestiers

TITRE II: DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

CHAPITRE 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 application du règlement**

- 4.2 interventions assujetties**

CHAPITRE 5 : INFRACTION ET RECOURS

- 5.1 infraction**
 - 5.1.1 infraction concernant une disposition relative à l'abattage d'arbres
 - 5.1.2 infraction concernant une disposition relative à la sécurité des piscines

- 5.2 infraction continue**

- 5.3 recours**

TITRE III: DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE 6 : USAGES AUTORISÉS DANS LES COURS ET LES MARGES

6.1 dispositions applicables à tous les usages

6.1.1 marges

6.1.1.1 marges de recul

6.1.1.2 empiètement dans la marge de recul avant

6.1.1.3 lot de coin

6.1.1.4 lot transversal

6.1.1.5 emprise d'une voie de circulation

6.1.1.6 code civil

6.1.2 usages et constructions autorisés dans la cour avant

6.1.3 usages et constructions autorisés dans les cours latérales

6.1.4 usages et constructions autorisés dans la cour arrière

6.1.5 bâtiment principal

6.2 dispositions particulières applicables dans les zones de préfixe RV1, RV2, RIEV1 et RIEV2 dans le cas des bâtiments accessoires autorisés dans la cour avant

6.2.1 terrains situés en bordure du lac (terrains riverains)

6.2.2 terrains non desservis par le réseau d'égout

6.3 dispositions particulières aux usages commerciaux

6.3.1 usages et constructions autorisés dans la cour avant

6.3.2 usages et constructions autorisés dans les cours latérales et arrière

6.4 dispositions particulières aux usages industriels

6.4.1 usages et constructions autorisés dans la cour avant

6.1.2 usages et constructions autorisés dans les cours latérales et arrière

6.5 dispositions particulières aux usages agricoles

6.6 dispositions particulières aux projets intégrés

6.6.1 autorisation d'un projet intégré

6.6.2 règles d'exception

6.6.3 accès à une voie publique de circulation

6.6.4 superficie minimale d'un site faisant l'objet d'un projet intégré

6.6.5 eaux de ruissellement

- 6.6.6 voies d'accès
- 6.6.7 bâtiments principaux
- 6.6.8 bâtiments et constructions accessoires

CHAPITRE 7 : BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES

7.1 dispositions générales applicables à tous les usages

- 7.1.1 règles générales
- 7.1.2 normes générales d'implantation
- 7.1.3 aucun espace habitable

7.2 dispositions particulières aux usages résidentiels

- 7.2.1 garages privés, abris d'auto et remises
 - 7.2.1.1 utilisation
 - 7.2.1.2 superficie
 - 7.2.1.3 hauteur
 - 7.2.1.4 distance des lignes de propriété
 - 7.2.1.5 nombre maximal de bâtiments accessoires sur un terrain résidentiel

7.2.2 autres bâtiments accessoires

- 7.2.2.1 nombre
- 7.2.2.2 superficie
- 7.2.2.3 hauteur
- 7.2.2.4 distance des lignes de propriété

7.2.3 dispositions applicables aux piscines

- 7.2.3.1 implantation de la piscine sur le terrain
- 7.2.3.2 accès protégé par une enceinte
- 7.2.3.3 caractéristiques d'une enceinte
- 7.2.3.4 porte aménagée dans une enceinte
- 7.2.3.5 délai pour l'aménagement d'une enceinte et mesures temporaires
- 7.2.3.6 exception à l'obligation d'aménager une enceinte
- 7.2.3.7 distance des appareils liés au fonctionnement de la piscine
- 7.2.3.8 entretien
- 7.2.3.9 échelle / escalier pour une piscine creusée ou semi-creusée
- 7.2.3.10 dispositions sur la sécurité applicables aux piscines existantes

7.3 dispositions particulières aux usages commerciaux et industriels

7.4 dispositions particulières aux usages agricoles

CHAPITRE 8 : ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES

8.1 antennes

8.1.1 antennes accessoires à un usage résidentiel

- 8.1.2 antennes accessoires à un usage commercial, public ou industriel (autres que les antennes d'un réseau de télécommunications)
- 8.1.3 antennes des entreprises de télécommunications
- 8.2 capteurs énergétiques**

CHAPITRE 9 : USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES

- 9.1 abris d'auto temporaire**
- 9.2 entreposage saisonnier de véhicules ou équipements récréatifs**
- 9.3 événement sportif ou récréatif**
- 9.4 bâtiment temporaire**
- 9.5 usages commerciaux temporaires**
- 9.6 étalage**

CHAPITRE 10 : STATIONNEMENT HORS-RUE

- 10.1 champ d'application**
- 10.2 règles générales**
 - 10.2.1 obligation de prévoir des cases de stationnement hors rue
 - 10.2.1.1 exemption de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement
 - 10.2.1.2 fonds de stationnement
 - 10.2.2 agrandissement
 - 10.2.3 changement d'usage
 - 10.2.4 caractère obligatoire continu
 - 10.2.5 exception
- 10.3 nombre minimal de cases de stationnement**
 - 10.3.1 usages résidentiels
 - 10.3.2 usages commerciaux
 - 10.3.3 usages industriels
 - 10.3.4 usages publics
 - 10.3.5 usages agricoles
 - 10.3.6 accessibilité universelle

10.4	localisation des cases de stationnement
10.4.1	aire de stationnement accessoire à un usage résidentiel
10.4.2	aire de stationnement accessoire à un usage commercial, industriel ou public
10.4.3	dispositions particulières applicables dans des zones faisant partie du territoire faisant l'objet du programme particulier d'urbanisme
10.5	aménagement des aires de stationnement
10.5.1	distances
10.5.2	recouvrement
10.5.3	bordure
10.5.4	éclairage
10.5.5	enlèvement de la neige
10.5.6	drainage
10.5.7	aire de stationnement adjacente à un terrain situé en zone résidentielle
10.6	allées de circulation et cases de stationnement
10.7	allées d'accès et entrées charretières
10.7.1	champ d'application
10.7.2	entrée existante
10.7.3	catégories d'entrée
10.7.4	entrée résidentielle
10.7.5	entrée commerciale et institutionnelle
10.7.6	entrée de ferme
10.7.7	entrée de champs
10.7.8	entrée industrielle
10.7.9	dispositions applicables à la construction des entrées
10.7.9.1	profil
10.7.9.2	pente de l'accotement
10.7.9.3	eaux de ruissellement
10.7.9.4	tuyaux
10.7.9.5	remblayage
10.7.10	distance d'une intersection
10.8	dispositions particulières à certains corridors routiers
10.8.1	accès routiers
10.8.2	agrandissement de périmètre
10.9	dispositions particulières à la zone CV-212 (P)
10.9.1	aire de stationnement
10.9.2	accès au terrain

CHAPITRE 11 : AIRES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

- 11.1 obligation**
- 6.2 11.2 localisation**

CHAPITRE 12 : ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

- 12.1 condition préalable**
- 12.2 localisation**
- 12.3 type d'entreposage**
- 12.4 hauteur d'entreposage**
- 12.5 clôture**
- 12.6 véhicule lourd**

CHAPITRE 13 : AMÉNAGEMENT DE TERRAIN

- 13.1 champ d'application**
- 13.2 aménagement des espaces libres**
- 13.3 clôtures, haies et murets**
 - 13.3.1 matériaux permis
 - 13.3.2 matériaux prohibés
 - 13.3.3 implantation
 - 13.3.4 hauteur
 - 13.3.5 triangle de visibilité
- 13.4 dispositions particulières à la zone CV-212 (P)**

CHAPITRE 14 : AFFICHAGE

- 14.1 champ d'application**
- 14.2 dispositions générales**
 - 14.2.1 usage accessoire
 - 14.2.2 entretien
 - 14.2.3 réparation
 - 14.2.4 sécurité
 - 14.2.5 cessation d'usage
 - 14.2.6 nombre
 - 14.2.7 superficie

- 14.2.8 éclairage
- 14.2.9 matériaux
- 14.2.10 implantation et dégagement
- 14.3 enseignes prohibées**
- 14.4 enseignes autorisées sans certificat**
- 14.5 types d’enseignes autorisées**
- 14.6 hauteur**
- 14.7 dispositions par zones**

CHAPITRE 15 : ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS

- 15.1 champ d’application**
- 15.2 formes prohibées**
- 15.3 utilisation prohibée**
 - 15.3.1 zones où l’utilisation de boîtes de camions, de remorques, de conteneurs de marchandises et autres équipements de même nature est autorisée
 - 15.3.2 conditions à respecter pour l’utilisation de boîtes de camions, de remorques, de conteneurs de marchandises et autres équipements de même nature
 - 15.3.2.1 utilisation
 - 15.3.2.2 nombre
 - 15.3.2.3 implantation
 - 15.3.2.4 autres conditions
 - 15.3.2.5 certificat d’autorisation obligatoire
- 15.4 néon prohibé**
- 15.5 revêtements extérieurs**
 - 15.5.1 matériaux prohibés
 - 15.5.2 protection contre les intempéries
 - 15.5.3 nombre de matériaux
 - 15.5.4 dispositions spécifiques aux habitations de 4 logements et plus
- 15.6 délai pour la finition extérieure**
- 15.7 résidences deux générations**

CHAPITRE 16 : ABATTAGE D'ARBRES**16.1 modalités d'application****16.2 dispositions générales****16.3 dispositions particulières**

16.3.1 dispositions particulières aux érablières

16.3.2 dispositions particulières aux chablis et aux brûlés

16.3.3 dispositions particulières pour l'abattage à des fins de mise en culture

16.3.4 dispositions particulières à l'entretien et à l'ouverture des voies de circulation, des chemins de ferme et des chemins forestiers

16.3.5 dispositions particulières en bordure de cours d'eau

16.3.6 dispositions particulières pour les zones de gestion de villégiature

16.3.6.1 terrain d'une superficie de 10 hectares et moins

16.3.6.2 terrain d'une superficie de plus de 10 hectares

16.3.7 dispositions particulières pour les zones de conservation

16.3.7.1 dispositions particulières pour la zone de conservation Baldwin

16.3.8 dispositions particulières pour les fossés de drainage

16.3.9 dispositions particulières pour les zones urbaines de villégiature

16.3.9.1 terrain d'une superficie de 10 hectares et moins

16.3.9.2 terrain d'une superficie de plus de 10 hectares

16.3.10 Dispositions particulières pour l'implantation résidentielle dans les zones de préfixe F2

CHAPITRE 17 : RIVES ET LITTORAL DES LACS ET COURS D'EAU**17.1 champ d'application****17.2 rives****17.3 mesures relatives aux rives****17.4 mesures relatives au littoral****17.5 ouvrages interdits sur les lacs et cours d'eau****17.6 quai, débarcadère, plate-forme flottante, abri à bateau accessoire à un usage résidentiel**

- 17.6.1 nombre
- 17.6.2 localisation
- 17.6.3 nombre d'embarcations
- 17.6.4 dimensions
- 17.6.5 sécurité
- 17.6.6 construction

- 17.7 quai, débarcadère ou plate-forme flottante accessoire à un usage autre que résidentiel**
 - 17.7.1 autorisation
 - 17.7.2 nombre
 - 17.7.3 nombre d'embarcations
 - 17.7.4 autres dispositions

- 17.8 dispositions particulières relatives à la renaturalisation des rives du lac Lyster et des cours d'eau de son bassin versant**
 - 17.8.1 champ d'application
 - 17.8.2 contrôle de la végétation
 - 17.8.2.1 entretien de la bande riveraine, des arbres et arbustes
 - 17.8.2.2 bâtiments et constructions situés dans la bande riveraine
 - 17.8.3 accès au plan d'eau : ouverture, sentier, fenêtre et escalier
 - 17.8.3.1 pente de la rive inférieure à 30 %
 - 17.8.3.2 pente de la rive de 30 % et plu
 - 17.8.4 installation de captage d'eau / Installation de traitement des eaux usées
 - 17.8.5 plage naturelle
 - 17.8.6 plantes interdites à des fins de revégétalisation
 - 17.8.7 obligation de renaturalisation ou de revégétalisation des rives stabilisées par des ouvrages mécaniques
 - 17.8.8 engrais et compost
 - 17.8.9 pesticides
 - 17.8.10 interdiction de faire des feux
 - 17.8.11 entretien des fossés

CHAPITRE 18 : PUIITS ET SOURCES D'EAU POTABLE

- 18.1 champ d'application**
- 18.2 aire de protection primaire**
- 18.3 aire de protection secondaire**
- 18.4 prise d'eau potable**

CHAPITRE 19 : ZONES DE CONTRAINTES**19.1 champ d'application****19.2 plaine inondable**

- 19.2.1 autorisation préalable des interventions dans les plaines inondables
- 19.2.2 mesures relatives à la zone de grand courant d'une plaine inondable
 - 19.2.2.1 constructions, ouvrages et travaux permis
 - 19.2.2.2 constructions, ouvrages et travaux admissibles à une dérogation
 - 19.2.2.3 critères pour juger de l'acceptabilité d'une demande de dérogation
 - 19.2.2.4 procédure pour une demande de dérogation
- 19.2.2.5 dérogation 2004-01 Aménagement d'espaces de stationnement au centre commercial «Les Perles de L'Estrie»
 - 19.2.2.5.1 caractéristiques du site
 - 19.2.2.5.2 impact environnemental
 - 19.2.2.5.3 autorisation du projet de stationnement
- 19.2.2.6 dérogation 2010-02 – Aménagement de deux tronçons de la piste cyclable de la Ville de Coaticook
 - 19.2.2.6.1 mise en situation
 - 19.2.2.6.2 demande de dérogation
 - 19.2.2.6.3 localisation du site
 - 19.2.2.6.4 description technique et cadastrale du fond de terre visé
 - 19.2.2.6.5 nature de l'ouvrage visé et mesures d'immunisation envisagées contre les crues
 - 19.2.2.6.6 solutions de rechange envisageables
 - 19.2.2.6.7 modifications possibles au régime hydraulique du cours d'eau
 - 19.2.2.6.8 impacts environnementaux pouvant être occasionnés par la réalisation de l'ouvrage visé
 - 19.2.2.6.9 justification de la demande
- 19.2.2.7 dérogation 2013-01 – Aménagement d'un tronçon de la piste cyclable de la Ville de Coaticook et d'un pont de motoneige
 - 19.2.2.7.1 mise en situation
 - 19.2.2.7.2 demande de dérogation
 - 19.2.2.7.3 localisation du site
 - 19.2.2.7.4 description technique et cadastrale du fond de terre visé
 - 19.2.2.7.5 nature de l'ouvrage visé et mesures d'immunisation envisagées contre les crues
 - 19.2.2.7.6 solutions de rechange envisageables
 - 19.2.2.7.7 modifications possibles au régime hydraulique du cours d'eau
 - 19.2.2.7.8 impacts environnementaux pouvant être occasionnés par la réalisation de l'ouvrage visé
 - 19.2.2.7.9 justification de la demande

-
- 19.2.3 mesures relatives à la zone de faible courant d'une plaine inondable
 - 19.2.4 mesures d'immunisation applicables aux constructions, ouvrages et travaux réalisés dans une plaine inondable
 - 19.3 zones de glissement de terrain**
 - 19.4 lieu d'enfouissement sanitaire**
 - 19.5 ancien dépotoir**
 - 19.6 cour de ferraille**
 - 19.7 voie ferrée**
 - 19.8 gazoduc**
 - 19.9 terrain contaminé**
 - 19.10 carrières et sablières**
 - 19.11 zones d'embâcles**

TITRE IV : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

CHAPITRE 20 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES PATRIMONIALES

- 20.1 champ d'application**
- 20.2 règle générale**
- 20.3 fondations**
- 20.4 matériaux de revêtements extérieurs**
 - 20.4.1 matériaux autorisés
 - 20.4.1.1 dispositions spécifiques aux zones industrielles patrimoniales
- 20.5 toiture**
 - 20.5.1 matériaux de recouvrement
 - 20.5.2 profil et pente des toits
- 20.6 ouvertures**

- 20.6.1 ouvertures existantes
- 20.6.2 nouvelles ouvertures
- 20.6.3 fenêtres
- 20.6.4 porte patio
- 20.6.5 lucarnes
- 20.6.6 puits de lumière

- 20.7 saillies**
 - 20.7.1 balcons, galeries, vérandas
 - 20.7.2 escaliers et rampes pour handicapés
 - 20.7.3 auvents

- 20.8 mouluration et décoration**

- 20.9 agrandissement**
 - 20.9.1 cour avant
 - 20.9.2 ligne faîtière
 - 20.9.3 revêtement

CHAPITRE 21 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES RÉSIDENTIELS

- 21.1 champ d'application**

- 21.2 usages complémentaires**
 - 21.2.1 certificat d'autorisation obligatoire

 - 21.2.2 usages complémentaires dans une habitation
 - 21.2.2.1 conditions
 - 21.2.2.2 usages complémentaires autorisés

 - 21.2.3 usages complémentaires dans un bâtiment accessoire à l'habitation
 - 21.2.3.1 conditions
 - 21.2.3.2 usages complémentaires autorisés

- 21.3 maisons mobiles**

- 21.4 dispositions relatives aux maisons motorisées, roulottes, tentes, tente
roulottes, véhicule récréatifs ou autre équipement semblable**
 - 21.4.1 conditions
 - 21.4.2 roulotte à l'extérieur d'un terrain de camping

- 21.5** dispositions particulières applicables aux habitations dans les zones à préfixe F2
- 21.6** dispositions particulières applicables à certaines habitations dans les zones de préfixe FR1 et F2
- 21.7** camps de chasse et pêche
- 21.8** dispositions relatives aux terrains de camping
 - 21.8.1 dispositions générales
 - 21.8.2 types d'usages autorisés
 - 21.8.3 normes générales d'aménagement
 - 21.8.3.1 implantation des bâtiments d'accueil et de service
 - 21.8.3.2 voies de circulation
 - 21.8.4 normes particulières applicables aux emplacements (sites) de camping
 - 21.8.4.1 usages autorisés sur les emplacements (sites) de camping
 - 21.8.4.2 modification des véhicules récréatifs, roulotte, tente-roulotte, maison motorisée, tente de type yourte ou tipi et autre équipement semblable
 - 21.8.4.3 constructions accessoires autorisées
 - 21.8.4.4 densité
 - 21.8.4.5 superficie minimale des emplacements
 - 21.8.4.6 stationnement

CHAPITRE 22 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES COMMERCIAUX

- 22.1** champ d'application
- 22.2** critères de performance
 - 22.2.1 bruit
 - 22.2.2 fumée, odeur, poussière
- 22.3** commerces et services reliés aux véhicules
 - 22.3.1 vente ou location de véhicules neufs ou usagés
 - 22.3.2 entreposage de véhicules non en état de marche
 - 22.3.3 entreposage temporaire de véhicules accidentés
- 22.4** usages récréatifs liés à des activités motorisées
- 22.5** terrasses commerciales
 - 22.5.1 implantation
 - 22.5.2 stationnement
 - 22.5.3 aménagement

- 22.6 dispositions relatives aux éoliennes**
 - 22.6.1 implantation d'une éolienne
 - 22.6.2 implantation d'habitations à proximité d'éoliennes
 - 22.6.3 marges d'implantation des éoliennes
 - 22.6.4 hauteur des éoliennes
 - 22.6.5 forme et la couleur des éoliennes
 - 22.6.6 accès aux éoliennes
 - 22.6.7 raccordements aux éoliennes
 - 22.6.8 aménagement des postes de raccordement des éoliennes
 - 22.6.9 démantèlement
- 22.7 dispositions relatives aux marinas**
- 22.8 contingentement des usages reliés aux véhicules dans les zones C-202, CV-209(P), CV-210(P), C-501-1 et C-501-3**
- 22.9 contingentement des commerces de grande surface dans certaines zones à vocation commerciale faisant partie du territoire faisant l'objet du programme particulier d'urbanisme applicable au secteur central**

CHAPITRE 23 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES INDUSTRIELS

- 23.1 champ d'application**
- 23.2 bande tampon**
 - 23.2.1 obligation
 - 23.2.2 aménagement de la bande tampon
- 23.3 sites d'extraction**
 - 23.3.1 nouveaux sites d'extraction
 - 23.3.2 sites d'extraction à des fins agricoles
 - 23.3.3 sites d'extraction à des fins publiques
- 23.4 dispositions relatives à l'entreposage et à l'épandage des matières résiduelles fertilisantes (MRF)**
 - 23.4.1 entreposage de matières résiduelles fertilisantes
 - 23.4.2 épandage de matières résiduelles fertilisantes
 - 23.4.3 certificat d'autorisation pour l'épandage de matières résiduelles fertilisantes
- 23.5 activité de production de granulats recyclés**

CHAPITRE 24 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES AGRICOLES

- 24.1 dispositions relatives aux distances séparatrices liées à la gestion des odeurs en milieu agricole**
 - 24.1.1 norme plus restrictive
 - 24.1.2 calculs
 - 24.1.3 droits acquis
 - 24.1.4 distances séparatrices relatives aux lieux d'entreposage des engrais de ferme situés à plus de 150 mètres d'une installation d'élevage
 - 24.1.5 réciprocité des distances séparatrices

- 24.2 dispositions relatives à certaines productions animales**
 - 24.2.1 norme plus restrictive
 - 24.2.2 champ d'application
 - 24.2.3 dispositions particulières s'appliquant à certains types d'établissements de production animale
 - 24.2.3.1 établissements de productions animales et lieux d'entreposage des fumiers visés par le présent règlement
 - 24.2.3.2 conditions à respecter
 - 24.2.4 dispositions relatives aux zones agricoles, forestières et rurales
 - 24.2.4.1 marges de recul
 - 24.2.4.2 remplacement du type d'élevage en tout ou en partie dans un bâtiment existant
 - 24.2.5 dispositions relatives aux zones où s'appliquent des restrictions concernant certaines unités d'élevage
 - 24.2.5.1 dispositions particulières au regroupement d'établissements de productions animales
 - 24.2.6 droits acquis
 - 24.2.7 dispositions relatives aux nouveaux établissements d'élevage porcins et au remplacement d'usage en zone agricole

- 24.3 kiosques de vente de produits agricoles**

- 24.2 chenils et refuges pour animaux**

- 24.5 animaux de ferme**

TITRE V : DROITS ACQUIS**CHAPITRE 25 : CONSTRUCTIONS, USAGES ET ENSEIGNES
DÉROGATOIRES PROTÉGÉS PAR DROITS ACQUIS**

- 25.1 usage dérogatoire protégé par droit acquis**
 - 25.1.1 usage dérogatoire abandonné, qui a cessé ou a été interrompu
 - 25.1.2 remplacement d'usage
 - 25.1.3 agrandissement d'un usage dérogatoire
 - 25.1.3.1 usage dérogatoire exercé dans un bâtiment
 - 25.1.3.2 usage dérogatoire sans bâtiment
 - 25.1.4 entretien
 - 25.1.5 modification

- 25.2 construction dérogatoire protégée par droit acquis**
 - 25.2.1 entretien
 - 25.2.2 modification
 - 25.2.3 remplacement

- 25.3 enseigne dérogatoire protégée par droit acquis**
 - 25.3.1 modification
 - 25.3.2 entretien